



LES PRINCIPES DE BASE	2
LES ÉTAPES D'ÉLABORATION	2 - 3
STRUCTURE (PIN TRAITÉ AUTOCLAVE CLASSE IV)	4 - 5
ACCESSOIRES	5
COUVERTURES	6 - 9
KIT	10
BON DE COMMANDE	11
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	12

LES ABRIS

LES PRINCIPES DE BASE

Un abri est une structure indépendante.

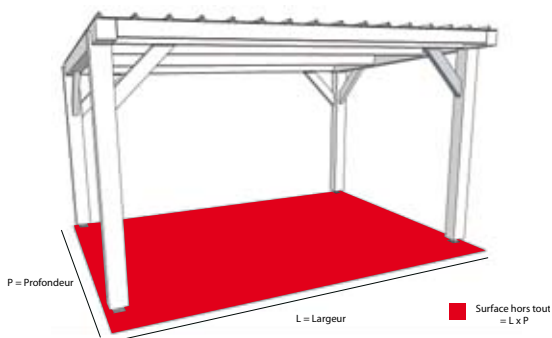
UN ABRIS EST COMPOSÉ :

- De poteaux : généralement en bois contre-collé pour éviter les torsions
- De poutres porteuses
- De solivage
- De contreventement également appelé lien de fixation
- D'une couverture (tuile, bac acier, couverture bitumineuse, couverture en polycarbonate, ...)
- D'une gouttière et d'une descente d'eau de pluie
- De rives latéraux
- Habillage et porte



LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE LA STRUCTURE

1. DÉFINIR L'IMPLANTATION SOL HORS TOUT ET LES HAUTEURS



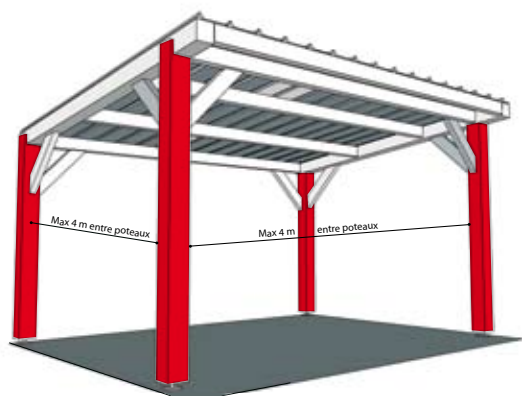
Hauteur à l'avant =

Hauteur nette sous la transverse avant

Hauteur à l'arrière =

Hauteur nette sous la transverse arrière

2. DÉFINIR LE NOMBRE DE POTEAUX



		Largeur en cm							
		200	250	300	350	400	450	500	550
Profondeur en cm	200								
	250								
	300	4 poteaux				6 poteaux			
	350								
	400								
	450								
	500	6 poteaux				8 poteaux			
	550								
600									

LES ABRIS

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE LA STRUCTURE SUITE

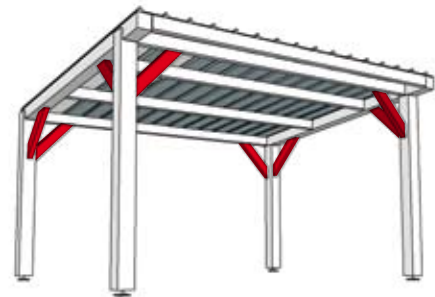
4. DÉFINIR LA HAUTEUR DES POTEAUX



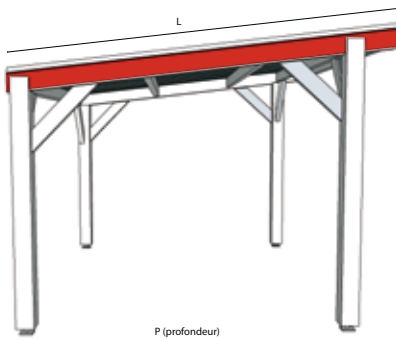
Liens de fixation :

- 1 élément de 50 cm / poteau extérieur
- 2 éléments de 50 cm / poteau intérieur

P1 = hauteur de passage + 9 cm
 - ((Profondeur - 10 cm) x pente en %)
P2 = hauteur de passage + 9 cm
 - (50 cm x pente en %)

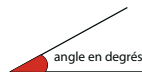


5. DÉFINIR LA LONGUEUR ET LE NOMBRE DE POUTRES PORTEUSES



$$L = P \times (1 + \text{Taux de pente en \%})$$

$$\text{ou } L = P / (\text{COS angle}^\circ)$$



		Nombre de poutres porteuses
Largeur en cm	200	2
	250	
	300	
	350	
	400	
	450	3
	500	
	550	
	600	

6. DÉFINIR LE NOMBRE ET LA SECTION DES SOLIVES

		Nombres de solives
Profondeur en cm	200	2
	250	3
	300	4
	350	
	400	5
	450	
	500	6
	550	7
600		

		Section solivage
Entraxe poutre porteuse en cm	200	120 / 60 mm
	250	
	300	170 / 60 mm
	350	
400	220 / 70 mm	

7. LES FIXATIONS

- 1 ancre / poteau + kit fixation
- 2 vis torx / solive (longueur = 28 cm)
- 4 vis par poteau épaulement 7/70
- 2 tire-fonds 10/140 / lien + rondelle / lien

$$\text{Longueur des solives} = \text{Largeur abri} - (2 \times 10 \text{ cm})$$

LES ABRIS

LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE

Réf	Descriptif	Quantités	Prix TTC
QA002	Ancre réglable de poteaux et kit de fixation béton réglable 5 à 10 cm de hauteur	Ensemble	25,46 €
QA050	Équerre d'assemblage renforcée EZ 50 mm	Pièce	1,48 €
QA051	Équerre d'assemblage renforcée EZ 90 mm	Pièce	2,15 €
QA065	Goujon métallique 10/90 mm avec écrou et rondelle	Ensemble	1,88 €
QA067	Goujon métallique 10/180 mm avec écrou et rondelle	Ensemble	2,64 €
QA120	Tire-fonds 10/80 mm + rondelle + cheville 14	Ensemble	1,31 €
QA122	Tire-fonds 10/160 mm + rondelle + cheville 14	Ensemble	2,01 €
QA121	Tire-fonds 10/180 mm + rondelle + cheville 14	Ensemble	1,77 €
QA131	Vis torx zingués 6/100 mm (prendre embout 30 mm)	Les 10	2,64 €
QA136	Vis torx zingués 6/180 mm (prendre embout 30 mm)	Les 10	9,69 €

Réf	Structure Pin traité classe IV	Longueur	Fixation tous les	Prix TTC	Type de fixation
AP010	Poteau LC avec épaulement 120/120mm Longueur totale = longueur utile + 14 cm d'épaulement	au mL	sur ancre	39,50 €	Ancre réglable QA002 sur plot béton
AP151	Lien de fixation 120/60 mm prépercé	0,50 m	aux extrémités	5,85 €	2 tires-fonds 10/180 mm & rondelles (QA121)
AP161	Lien de fixation 120/60 mm	0,80 m	aux extrémités	9,10 €	2 tires-fonds 10/180 mm & rondelles (QA121)

Réf	Structure lamelé-collé traitée classe IV	Longueur	Encartements max des appuis		PrixTTC	Type de fixation
			appuis de	si profondeur de		
AC011	Poutre pin traité 160/100 mm	au mL	200 cm	400 cm	28,80 €	4 vis torx 7/60 mm par épaulement si poteau QA131
			250 cm	250 cm		
AC021	Poutre pin traité 200/100 mm	au mL	250 cm	400 cm	34,10 €	
			300 cm	250 cm		
AC031	Poutre pin traité 240/100 mm	au mL	300 cm	400 cm	43,20 €	
			400 cm	250 cm		
AC041	Poutre pin traité 300/100 mm	au mL	350 cm	400 cm	54,50 €	
			450 cm	250 cm		

Réf	Structure	Longueur	Appui conseillé tous les	Prix TTC	Type de fixation
AP030	Solive 120/60 mm	3 m	200 cm	18,20 €	Vis torx 6/180
AP040		4 m		24,50 €	
AP050		5 m		30,50 €	
AP060	Solive 170/60 mm	3 m	300 cm	25,50 €	Vis torx 6/2400
AP070		4 m		35,20 €	
AP080		5 m		43,50 €	
AP090	Solive 220/70 mm	3 m	400 cm	39,50 €	Vis torx 6/300
AP101		4 m		52,50 €	
AP111		5 m		65,00 €	



LES ABRIS

ACCESSOIRES

HABILLAGÉ LATÉRAL :

L'habillage latérale vient s'appuyer sur les poteaux. Il est composé d'une structure légère et du bardage. Nous proposons deux profils avec ou sans recouvrement.

STRUCTURE HABILLAGE	Réf	Structure pin traité	Unité	Appui conseillé tous les	Prix TTC	Type de fixation
	AP030	Solive 120/60 mm	3 m	200 cm	18,20 €	Vis torx 6/180
	AP040		4 m		24,50 €	
	AP050		5 m		30,50 €	
	AP010	Poteau LC avec épaulement 120/120mm Longueur totale = longueur utile + 14 cm d'épaulement	ml	250 cm	39,50 €	Sabot QA106
	QA105	Sabot de solive aile extérieure 140/180 mm	pièce		5,41€	Vis inox QA156
	QA050	Equerre d'assemblage pour renforcée EZ 50 mm			1,48 €	

BARDAGE		Réf.	Essence	Section	Recouvrement	Fixation tous les	Prix TTC
Profil 1		BP100	Pin traité	20 x 145 mm	20 x 137 mm	m	29,89 €
		BD100	Douglas	20 x 145 mm	20 x 137 mm		39,90 €
		BM100	Mélèze	20 x 145 mm	20 x 137 mm		51,30 €
Profil 2		BP050	Pin traité	27 x 120 mm	27 x 120 mm		27,90 €
		BD050	Douglas	27 x 120 mm	27 x 120 mm		37,80 €
		BM050	Mélèze	27 x 120 mm	27 x 120 mm		49,50 €

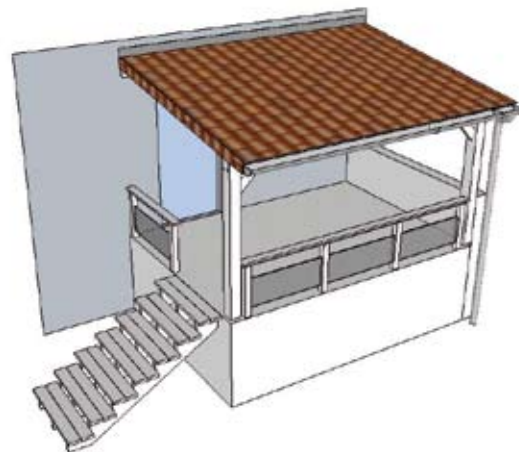
ÉLÉMENTS DE GOUTTIÈRE	Réf	Descriptif	Unité	Prix TTC	Fixation
	PL200	Gouttière diamètre 125 cm	200 cm	18,74 €	Crochet
	PL300	Gouttière diamètre 125 cm	300 cm	26,24 €	Crochet
	PL005	Crochets d'attache	pièce	5,99 €	Vis, tous les 70 cm
	PL010	Fonds universel	pièce	5,69 €	Auto-clipsant
	PL020	Jonction de gouttière	pièce	7,49 €	Auto-clipsant
	PL030	Naissance de fonds	pièce	25,19 €	Auto-clipsant
	PL040	Coude de descente 40 °	pièce	9,44 €	Auto-clipsant
	PL050	Coude de descente 67 °	pièce	9,44 €	Auto-clipsant
	PL060	Coude de descente 90 °	pièce	22,49 €	Auto-clipsant
	PL070	Collier de fixation	pièce	8,99 €	Vis, tous les 100 cm
	PL100	Tuyau de descente	100 cm	8,69 €	Collier de fixation
	PL250	Tuyau de descente	250 cm	18,74 €	Collier de fixation
	PL080	Manchot tuyau descente	pièce	6,74 €	Auto-clipsant
PL090	Récupérateur eau de pluie	pièce	34,49 €	Auto-clipsant	

COUVERTURE TUILE

A. UNE COUVERTURE EN TUILE EST COMPOSÉE DE :

- Tuiles
- Tuiles de rives gauche
- Tuiles de rives droite
- Faîtière contre mur
- Gouttière et descente d'eau de pluie (voir accessoires)
- D'une sous-couverture en panneaux (facultatif)

Le nombre de tuiles au m² varie en fonction du type de tuile et du recouvrement, nous nous basons sur 15 / m². Vous pouvez remplacer les tuiles de rives par des rives métalliques ce qui l'avantage d'abaisser le coût, mais cela moins esthétique.



B. LA PENTE

La pente dépendra des conditions suivantes :

- Du type de tuile
- De la zone climatique dans laquelle on se trouve
- De son exposition
- De l'existence d'un écran (sous-couverture)

Nous proposons une gamme de couverture en tuile à faible pente et une pente de 30 % couvre quasiment toutes les cas de figure sur le territoire.

Vous pouvez également nous contacter pour toute situation particulière.

Largeur toiture	Nombre de solives	Entraxes solives max
150 m	4	42,00
200 m	5	42,50
250 m	5	55,00
300 m	6	52,80
350 m	7	51,33
400 m	8	50,29
450 m	8	57,43
500 m	9	55,75
550 m	10	54,44
600 m	11	53,40
650 m	11	58,40
700 m	12	57,09

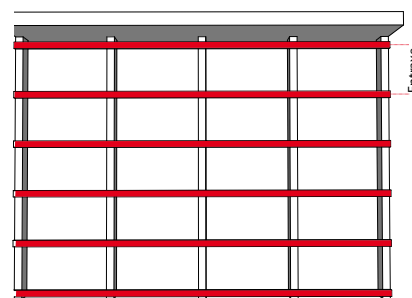
C. LE SOLIVAGE ET LE LATTAGE

Le nombre et les sections des solives dépendront de la pente de la toiture et des entraxes mur poutre (porteuse extérieure (portance)).

Nous vous conseillons de respecter les règles suivantes :

Portance	Solive
< 2m	120/60 mm
< 2 - 3m	170/60 mm
< 3- 4 m	220/70 mm

LE LATTAGE

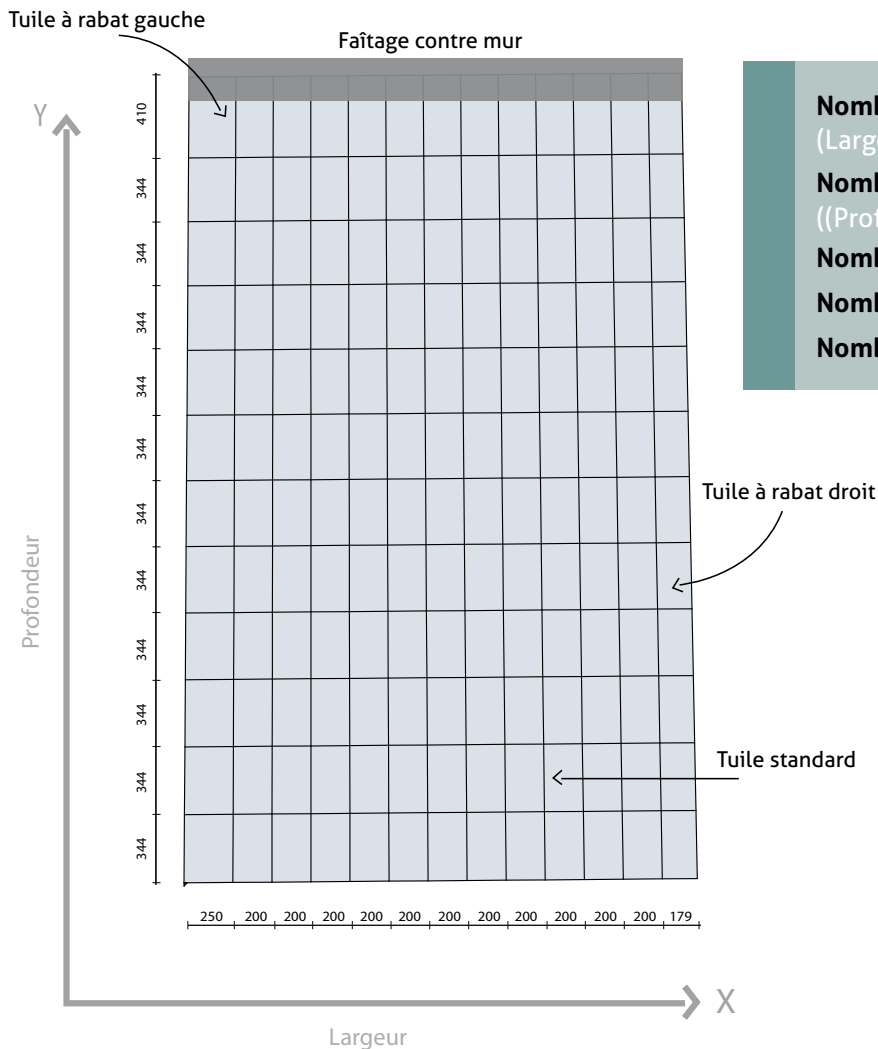


Entraxe :

Max : 370 mm
Min : 325 mm
Conseillé : 345 mm

COUVERTURE TUILE SUITE

Réf	Descriptif	Unité	Moyenne au m ² toiture	Prix TTC
CL100	Lattage toiture 50/20 mm traité charpente	ml	3,5 ml	0,83 €
CT100	Tuile Koramic, Panne rouge 410/258 mm pour faible pente	pièce	14 /m ²	2,40 €
CT200	Tuile Koramic, Panne ardoise 410/258 mm pour faible pente		14/m ²	2,40 €
CT101	Tuile à rabat gauche rouge Koramic, Panne 410/284 mm pour faible pente		2,9 ml	12,20 €
CT201	Tuile à rabat gauche ardoise Koramic, Panne 410/284 mm pour faible pente			12,80 €
CT102	Tuile à rabat droit rouge Koramic, Panne 410/280 mm pour faible pente			12,20 €
CT202	Tuile à rabat droit ardoise Koramic, Panne 410/280 mm pour faible pente			12,80 €
CT105	Demi-tuile rouge Koramic, Panne 410/158 mm pour faible pente		28 /m ²	2,40 €
CT205	Demi-tuile Noir Koramic, Panne 410 / 158 mm pour faible pente			2,40 €



Nombre de rangées verticales hors rabat =
 $(\text{Largeur toiture en cm} - 25 - 17,9) / 20 = Y$
Nombre de rangées horizontales =
 $((\text{Profondeur toiture en cm} - 41) / 34,4) + 1 = X$
Nombre de tuiles standard = $X \times Y$
Nombre de tuiles à rabat gauche = X
Nombre de tuiles à rabat droit = X



COUVERTURE BAC ACIER

A. LES FOURNITURES

Une toiture avec couverture bac acier est composée de :

- Bac acier
- Faîtage contre mur
- Rive simple
- Rive contre mur
- Gouttière et descente d'eau de pluie (voir accessoires)
- D'une sous-couverture en panneaux (facultatif)

B. LA PENTE

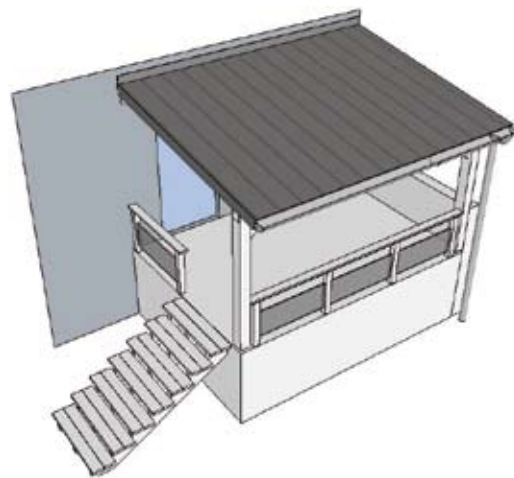
La pente dépendra des conditions suivantes :

- Du type de bac acier
- Du recouvrement transversal
- De la zone climatique dans laquelle on se trouve
- De son exposition

Nous proposons une gamme de couverture en bac acier à faible pente ou la pente de 10 % couvre quasiment toutes les conditions de charge sur le territoire.

Vous pouvez nous contacter pour toute situation particulière.

Largueur toiture	Nombre de solives	Entraxes solives max
150 m	4	42,00
200 m	5	42,50
250 m	5	55,00
300 m	6	52,80
350 m	7	51,33
400 m	8	50,29
450 m	8	57,43
500 m	9	55,75
550 m	10	54,44
600 m	11	53,40
650 m	11	58,40
700 m	12	57,09



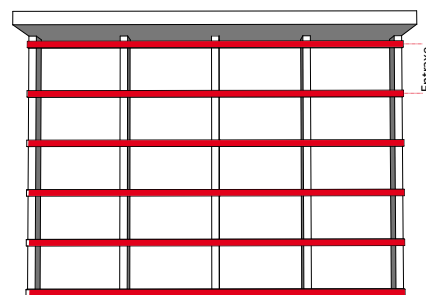
C. LE SOLIVAGE ET LE LATTAGE

Le nombre et les sections des solives dépendront de la pente de la toiture et des entraxes mur (poutre porteuse extérieure (portance)).

Nous vous conseillons de respecter les règles suivantes :

Portance	Solive
< 2m	120/60 mm
< 2 - 3m	170/60 mm
< 3 - 4 m	220/70 mm

LE LATTAGE

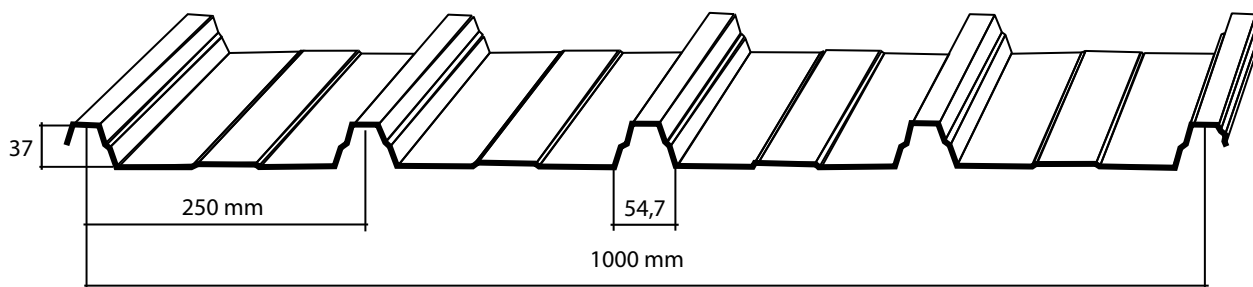


Entraxe :
 Max : 200 mm
 Min : 50 mm
 Conseillé : 100 mm

COUVERTURE BAC ACIER SUITE

Réf	Descriptif	Unité	Moyenne au m ²	Prix TTC
CL100	Lattage toiture 50/20 mm traité charpente	ml	1,5 ml	0,82 €
CA100	Bac acier ép 75 mm - Largeur utile 1000 mm - Entraxe nervure 250 mm - Prélaqué rouge bordeaux - Avec régulateur de condensation			29,50 €
CA200	Bac acier ép 75 mm - Largeur utile 1000 mm - Entraxe nervure 250 mm - Prélaqué bleu ardoise - Avec régulateur de condensation			29,50 €
CA101	Faîtage contre mur rouge bordeaux			35,40 €
CA201	Faîtage contre mur bleu ardoise			35,40 €
CA102	Rives simple rouge bordeaux			27,95 €
CA202	Rives simple bleu ardoise			27,95 €
CA103	Rives contre mur rouge bordeaux			32,50 €
CA203	Rives contre mur bleu ardoise			32,50 €
CA108	Vis autoperceuse - support bois 6,5 x 100 têtes laquée rouge bordeaux			Pièce
CA208	Vis autoperceuse - support bois 6,5 x 100 têtes laquée rouge bordeaux	2,00 €		
CA109	Cavalier en alu laqué RAL 7016 avec rondelles rouge bordeaux	0,09 €		
CA209	Cavalier en alu laqué RAL 7016 avec rondelles bleu ardoise	0,09 €		

PROFIL :



Nombre d'éléments	Largeur de la toiture en cm			
	Minimale			Maximale
1	105,40	105,40	105,40	105,40
2	130,40	155,40	180,40	205,40
3	230,40	255,40	280,40	305,40
4	330,40	355,40	380,40	405,40
5	430,40	455,40	480,40	505,40
6	530,40	555,40	580,40	605,40
7	630,40	655,40	680,40	705,40
8	730,40	755,40	780,40	805,40
9	830,40	855,40	880,40	905,40
10	930,40	955,40	980,40	1005,40

LES ABRIS

LES ABRIS EN KIT

KIT EN PIN TRAITÉ CLASSE IV AVEC PIÈCES DE STRUCTURES PRÉPERCÉES.

Autres hauteurs et modèles sur demande, les dimensions peuvent varier de quelques centimètres.

LE KIT COMPREND :

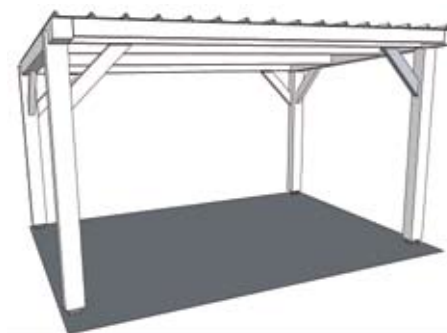
- Quincaillerie
- Structure en bois autoclavé
- Poteaux et poutres porteuses en contre-collé pour éviter les torsions
- Poutres porteuses et traverses cavalières taillées au bout
- Couverture bac acier

Habillage et descente de pluie en option



ABRIS INDÉPENDANT avec hauteur de passage de 200 cm

		Profondeur en cm			Option			
		200	300	400	Habillage arrière	Habillage avant	Porte	Lucarne
Largeur en cm	200	1200 €	1390 €	1700 €	220 €	220 €	236 €	168 €
	300	1475 €	1690 €	2100 €	330 €	330 €		
	400	1900 €	2150 €	2700 €	440 €	440 €		
Option	Habillage latérale	440 €	660 €	890 €				
	Gouttière	155 €	175 €	195 €				



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : CLAUSE GÉNÉRALE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales, qui prévalent sur toute conditions d'achat, sauf dérogation et expresse de notre part. La remise de toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation de ces conditions.

ARTICLE 2 : FORMATION DU CONTRAT

Lorsqu'un devis ou une commande est établi, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. L'acheteur est engagé dès qu'il nous a adressé une commande, soit directement, soit par l'entremise d'un agent ou revendeurs et après expiration du délais de rétractation en cas de vente à domicile.

ARTICLE 3 : CONFIDENTIALITÉ

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyé par nous-même demeurent notre propriété. Ils peuvent être communiqués à des tiers sous quelque motifs que ce soit par l'acheteur. Nous nous réservons par ailleurs la faculté d'apporter à notre matériel et à nos accessoires toutes modifications, suppressions et améliorations que nous jugeons utiles.

ARTICLES 4 : PRIX

Les prix figurants sur le bon de commande sont établis d'après le coût des matières premières, salaires, tarifs de transport, impôt, etc. en vigueur le jour de notre acceptation de commande. Toute augmentation de ces charges, modifications, consécutives aux lois et règlements qui nous seraient imposées postérieurement aux dates de nos acceptations, pourront être rajoutées, sans que le dépassement éventuel des prix ne puisse nous être reproché.

ARTICLE 5 : DÉLAIS

La livraison et l'installation de nos produits est assurée dans les délais fixés dans les conditions particulières de la commande.

ARTICLES 6 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire prévue par nous, toutes nos fournitures sont payables à réception de la facture, net sans escompte, et sur référence commerciale d'usage. Si, par dérogation, un escompte est prévu, celui-ci n'est applicable que si le paiement de l'intégralité des factures est effectué sous 8 jours. En cas de paiement par traite, l'acheteur devra accepter celle-ci dans un délais prévus et indiquer une domiciliation bancaire. En cas de retard de paiement, aux échéances fixées, les sommes porteront de plein droit intérêt sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 7 : GARANTIE

Sauf stipulation contraire prévue par nous plus avantages pour le client, nos fournitures sont garanties contre tous défauts de matières et de construction pendant une durée d'un an pièces et main d'oeuvre, à dater du jour de la livraison, sauf dans le cas de négligence, d'erreurs de pose ou de mauvais entretien de la part de l'acheteur. Conformément à l'article R211-4 du code de la

consommation, il est rappelé que dans les contract conclus entre des professionnels, d'une part, et d'autre part, des non professionnels ou les consommateurs, le professionnels ne peut garantir contractuellement les choses à livrer sans mentionner clairement que s'applique en tout état de cause la garantie l'égale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts et des vices cachés de la chose vendue ou du service rendu. Toute réclamation doit en conséquence, nous parvenir par lettre recommandée dans un délais de huit jours après constatation du défaut de garantie et s'agissant de vice apparents et apparus u jour de la livraison dans les huit jours de la réception ou deux jours du montage de la marchandise en cas de livraison de marchandise seule. Toute modification apportée à nos fournitures sans notre accord nous dispense du remplacement. La garantie ne joue pas concernant les différences de ton du coloris des matières livrées.

ARTICLES 8 : CLAUSE PÉNALE

De convention expresse et sauf sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entrainera :
1. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par traité acceptée ou non).
2. L'intervention de notre service contentieux.
3. L'exogibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

ARTICLE 9 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE

De convention expresse, le défaut de paiement de nos fournitures à échéances fixées, entrainera par ailleurs la résolution immédiate du contrat, impliquant :
1. Cessation de l'obligation de livraison à notre charge
2. Restitution des matériels livrés aux frais de l'acheteur, même s'ils ont déjà été posés.
3. Droit pour le vendeur de détruire des acomptes versés les frais de reprise, sans préjudice du droit pour le vendeur de faire jouer à son profit la clause pénale prévue à l'article 8 des conditions générales.

ARTICLE 10 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix, en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traites ou autres). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, s'il y en a plusieurs, pourra entrainer la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de pertes et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

ARTICLE 11 : INFORMATION DU CONSOMMATEUR (extrait du code de la consommation (livre 1^{er}, titre II, chapitre 1^{er}, section III))

ARTICLE L 121-23

Les opérations visées à l'article L 121-23 doivent faire l'objet d'un contrat, dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :
1. nom du fournisseur et du démarcheur
2. adresse du fournisseur
3. adresse du lieu de conclusion du contrat
4. désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés
5. condition d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens ou d'exécution de la prestation de services
6. prix global à payer et modalités de paiement : en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les crédits, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de m'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'articles L 313-1
7. Faculté de renonciation prévue à l'article L 21-25 ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et de façon appraente, le texte intégral des articles L 121-23, L 121-24, L 121-25 et L 121-26

ARTICLE L 121-24

Le contrat visé à l'article L 121-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L 121-25
Un décret en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Ce contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence. Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

ARTICLE L 121-25

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client à la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délais expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat, par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux conclus dans les conditions prévues à l'article L 121-27.

ARTICLE L 121-27

Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L 121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelques nature que ce soit. En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expédition du délais prévu à l'article L 121-25 et doivent être retournés au consommateur dans les quinze jours qui suivent sa rétractation.

ANNULATION DE COMMANDE (ARTICLES L 121-23 À L 121-26 DU CODE DE LA CONSOMMATION)

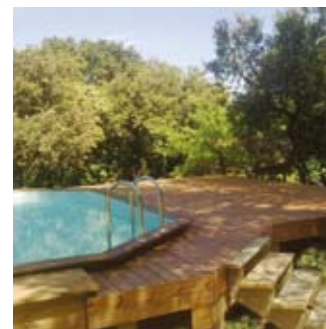
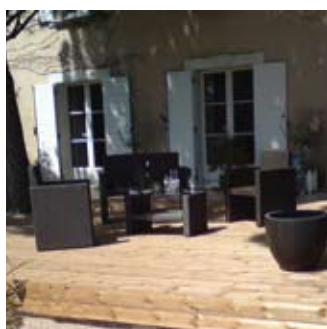
Je soussigné(e) _____ déclare annuler la commande ci-après : _____
- nature de la marchandise ou du service commandé : _____
- date de la commande : _____ nom du client : _____
- adresse du client : _____

Condition d'utilisation du bon de rétractation

1- compléter et signer ce formulaire, 2- l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, 3- utiliser l'adresse figurant au dos, 4- l'expédier au plus tard le septième jour (loi Scrivener) à partir du jour de la commande ; si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Signature du client :

Fait le à



5 RUE DES ARTISANS - 68 600 ALGOLSHEIM
Ventes 03 89 86 51 35 - Fax 03 89 86 51 36
www.alsace-terrasse.com